

indispensable à la création du réceptacle nécessaire à l'exécution des programmes nationaux de recherche, des projets avec le secteur socio-économique national, de programmes à exécuter dans le cadre du partenariat international.

3.1. Dans l'estimation du coût unitaire de l'environnement de recherche à plein temps, ont été inclus le salaire du chercheur et des personnels de soutien, qui lui sont rattachés, ainsi qu'un minimum de dépenses liées au fonctionnement. Le mode de calcul adopté a consisté à diviser le budget de fonctionnement alloué à l'entité de recherche permanente par l'effectif chercheur. Actuellement le coût unitaire moyen de l'environnement pour le chercheur à plein temps s'élève à **64.000 DA/Homme.Mois (DA/H.M)** pour les programmes à caractère technologique et **35.000 DA/Homme.Mois (DA/H.M)** pour les sciences sociales. Il est à rappeler que, quatre-vingt dix pour cent (90%) de cette somme couvre la masse salariale et les charges fixes y afférentes. Toutefois, pour adopter des normes acceptables incluant les dépenses de fonctionnement, la moyenne adoptée s'élève à **150.000 DA/Homme.Mois (DA/H.M)** pour l'environnement de recherche à plein temps hormis les sciences sociales et le nucléaire pour lesquels ont été retenus respectivement les montants de **96.000 DA/Homme.Mois (DA/H.M)** et de **192.000 DA/Homme.Mois (DA/H.M)**.

3.2. L'estimation du coût unitaire de l'environnement de recherche à temps partiel a été faite en divisant les crédits alloués à la recherche dans les établissements d'enseignement et de formation supérieurs par l'effectif total des enseignants de ces établissements impliqués dans des activités de recherche, et en considérant qu'un enseignant-chercheur consacre en moyenne un tiers (1/3) de son temps de travail à la recherche. Par conséquent, le coût unitaire moyen de l'environnement de recherche pour un chercheur à temps partiel est estimé aujourd'hui à **15.000 DA/Homme.Mois (DA/H.M)**; cette somme inclut l'allocation pour travaux complémentaires, le tiers du salaire de l'enseignant-chercheur, l'apport de la coopération internationale, un minimum pour le fonctionnement.

Néanmoins, en vue de créer un environnement adéquat, il y a lieu de porter le coût de l'environnement de recherche à temps partiel à **52.000 DA/Homme.Mois (DA/H.M)**.

4. **Estimation du coût unitaire moyen d'un projet de recherche** : En sus des dépenses liées à l'environnement de recherche, lesquelles sont nécessaires au maintien d'une activité de recherche continue, des estimations ont été faites pour le financement des projets de recherche dans le cadre de la prise en charge des programmes nationaux de recherche. La nomenclature de financement du projet de recherche porté sur les

consommables (produits chimiques, réactifs, composants électroniques, mécaniques et optiques), le petit équipement, la documentation, l'acquisition du savoir faire (participation à des colloques, conférences, stages), nécessaires à la mise en oeuvre du projet retenu suite à l'avis d'appel d'offres national. Les dépenses relatives aux indemnités et aux salaires ne sont pas prises en charge dans le cadre du financement des projets.

4.1 Le coût unitaire moyen d'un projet de recherche technologique est estimé à **3 Millions de DA (MDA)**.

4.2 Le coût unitaire moyen d'un projet de recherche en sciences sociales est estimé à **1,5 Millions de DA**.

B. EVALUATION DES DEPENSES ET DE LA SUBVENTION

5. Les quatre indicateurs définis supra (nombre de projets à retenir chaque année par programme national de recherche, nombre de chercheurs à temps partiel et à plein temps à impliquer annuellement dans le processus d'exécution des activités de recherche, coût unitaire de l'environnement de recherche, coût unitaire d'un projet de recherche) ont servi au calcul des dépenses globales de recherche pour le quinquennal et à la définition de la subvention annuelle de l'Etat à consacrer à la recherche scientifique et au développement technologique.

5.1. **Financement de l'environnement de recherche à temps partiel (Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs)** : Les dépenses annuelles et quinquennales pour l'environnement de recherche à temps partiel, ont été calculées sur la base du produit des effectifs chercheurs à temps partiel (cf. 2.1) par le coût unitaire de l'environnement de recherche à temps partiel (cf. 3.2). Ainsi, tel qu'illustré par le tableau n° 3, les prévisions des dépenses de fonctionnement liées à l'environnement de recherche à temps partiel sont estimées pour la période quinquennale 1998-2002 à **26.679 MDA**, dont un montant s'élevant à **3.180 MDA** pour 1998, suivies d'une progression continue pour arriver à **7.484 MDA** en l'an 2002. La subvention annuelle de l'Etat concernant cette rubrique est déterminée en soustrayant des prévisions de dépenses annuelles de l'environnement de recherche à temps partiel, les dépenses relatives au tiers de la rémunération annuelle des chercheurs à temps partiel et à l'apport annuel de la coopération. C'est ainsi que la subvention prévisionnelle ayant trait à cette rubrique s'élève pour les cinq (05) années à venir à **19.255 MDA**, dont un montant s'élevant à **2.265 MDA** pour 1998, soit **504 %** par rapport à 1996, suivie d'une progression continue pour arriver à **5.425 MDA** en l'an 2002.